

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 428 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie (5e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie, 80 boulevard Saint Germain 75005 Paris, au titre de ses activités 2015. 2015_03797, 27281.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO